

Echo du Conseil Municipal de St Bonnet de Chavagne

Le Conseil Municipal de St Bonnet de Chavagne s'est réuni le 1er octobre 2014 et a traité les sujets suivants :

Plan Local d'Urbanisation : Le cabinet BEAUR a apporté les modifications souhaitées par les services de la Préfecture sur le contenu du PLU. Les amendements demandés concernaient l'ajout du zonage des risques sur la carte principale du PLU et la réintégration de la carte des aléas, la délimitation du périmètre de protection sur le secteur de « La Fournache » pour le captage d'eau potable de St Lattier et des modifications mineures sur le zonage du site de l'Arthaudière.

Le PLU a été ré-approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal. Il sera à nouveau retransmis à la Préfecture.

Modification budgétaire 2014 : Jean-Claude DARLET a présenté l'évolution budgétaire 2014 pour les sections de fonctionnement et d'investissement. La consommation des différentes lignes en dépense et en recette de fonctionnement est fidèle aux prévisions. La décision modificative proposée concerne l'augmentation de la ligne de dépenses « 65 Autres charges de gestion courante » de 5000 euros et l'équilibre est effectué avec l'augmentation de la ligne de recettes « 13 Atténuations de charges (remboursement de rémunération de personnel) » de 5000 euros.

Sur la section d'investissement, les travaux prévus (salle des fêtes, Arthaudière, renouvellement du matériel informatique à l'école, fossés, ...) ont été réalisés et les subventions attribuées ont pratiquement toutes été perçues. Un emprunt court terme de 44000 euros contractualisé pour permettre d'attendre le versement des subventions sera remboursé en novembre. Dans cette section, une décision modificative est proposée pour doter le compte « 21534 Réseau d'électrification » (immobilisations corporelles) de 3800 euros pour régler une facture ERDF concernant des raccordements électriques. L'équilibre de cette section est effectué en diminuant les immobilisations en cours et plus particulièrement la ligne « 231552 Travaux de voirie » de 3800 euros. Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité cette décision modificative numéro 2.

Divers : Une information est faite sur le fonctionnement de l'école depuis la rentrée avec la prise en compte des nouveaux rythmes scolaires.

Les délégués des instances intercommunales ont effectué un retour sur les sujets traités et les décisions prises.

L'état d'avancement de la préparation de l'exposition pour la cérémonie du 11 novembre a été présenté.

La prochaine réunion du Conseil Municipal a été fixée au mardi 25 novembre 2014.